



**Décision n° 23-DCC-140 du 20 juillet 2023
relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Garage Michel,
Garage Dittel, Automobiles Michel, Technauto et de la PME
Informatique et Services par la société A.C. Invest**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 30 juin 2023, relatif à la prise de contrôle exclusif par la société A.C. Invest, des sociétés Garage Michel, Garage Dittel, Automobiles Michel, Technauto et de la PME Informatique et Services, formalisée par une lettre d'intention du 19 avril 2023 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif des sociétés Garage Michel, Garage Dittel, Automobiles Michel et Technauto, lesquelles sont actives dans le secteur de la distribution automobile dans les départements du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) et des Vosges (88), et de la PME Informatique et Services, laquelle est active dans le domaine de l'informatique, par la société A.C. Invest, elle-même active dans le secteur de la distribution automobile. Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 23-129 est autorisée.

Le vice-président,

Henri Piffaut

© Autorité de la concurrence